



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: Méthode de formation innovante

Type de pratique: excellente pratique

Pays: Estonie

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Autoréflexion concernant les compétences en matière de communication
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Cette méthode est utilisée en <b>Estonie</b> pour la formation aux compétences de communication et de gestion des audiences.</p> <p>La formation consiste en trois étapes: un séminaire d'introduction, une session de retour d'information individuelle et un séminaire de suivi.</p> <p>Le nombre de participants est relativement faible: ils sont généralement au nombre de cinq. Le groupe de formateurs se compose d'un spécialiste en communication et d'un spécialiste en droit procédural.</p> <p>Lors du séminaire d'introduction, les participants abordent le thème de la communication efficace et discutent des stratégies qu'ils utilisent pour la gestion des audiences.</p> <p>Ensuite, les formateurs rendent visite à chaque participant pour observer et enregistrer sur vidéo une audience dirigée par celui-ci, puis donnent immédiatement leur avis sur sa prestation.</p> <p>Avant le séminaire de suivi, les enregistrements vidéo sont mis à la disposition des autres membres du groupe de formation pour leur donner la possibilité de tirer des enseignements des bonnes pratiques des autres juges.</p> <p>Lors du séminaire de suivi, les participants visionnent les pratiques les plus significatives et en discutent, puis formulent des conclusions et recommandations en vue de leur propre perfectionnement.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	Cour suprême de la République d'Estonie ( <i>Riigikohus</i> ) 17, rue Lossi 50093 Tartu Estonie

Téléphone: + 372 7 309 002  
Fax: + 372 7 309 003  
Courriel: [info@riigikohus.ee](mailto:info@riigikohus.ee)  
Site internet: <http://www.nc.ee>

*Autres  
commentaires*

Cette approche personnalisée de la formation est une **EXCELLENTE PRATIQUE** facilement transposable, même si ce système peut se heurter aux règles juridiques nationales pour ce qui est de filmer des audiences en direct et des droits des participants au procès.

Cette méthode a été adoptée pour répondre à la nécessité d'une formation personnalisée dans le domaine de la gestion efficace des audiences et de la communication professionnelle, dans la mesure où on peut attendre des juges et des procureurs qu'ils soient très intéressés par la perception qu'ont les autres personnes présentes dans la salle d'audience de leur manière de conduire les débats. D'autres formes de retour d'information sur ces questions seraient certainement très inappropriées.

Cette formation répond aux besoins de chaque juge participant et permet une interaction étroite entre les formateurs et les magistrats. En outre, cette méthode de formation offre une discrétion relative indispensable et très appréciée. Non seulement elle permet de tenir compte des différences individuelles et d'aborder les problèmes de chacun, mais elle donne aussi de nombreuses informations intéressantes en vue d'une évaluation des besoins de formation.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)